

Association pour la Prévention de la Torture (APT)

Case postale 137
CH - 1211 Genève 19
Tél. : 022 919 21 70



Buts : L'APT est une organisation non gouvernementale (ONG), indépendante et basée à Genève. L'APT s'engage à l'échelle mondiale pour la prévention de la torture et des mauvais traitements. Elle lutte pour un monde où nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants tel que l'établit la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Principales activités :

Suivant cet idéal et cette mission, le travail de l'APT à travers le monde se concentre sur trois objectifs complémentaires :

- Promouvoir des mécanismes de contrôle préventifs afin que tous les lieux où des personnes sont privées de liberté puissent être ouverts au contrôle extérieur, particulièrement par des visites menées par des experts indépendants ;
- Encourager l'adoption et le respect des normes et des standards internationaux, régionaux et nationaux, interdisant la torture et les mauvais traitements et combattant l'impunité dans tous les Etats. La formation et la sensibilisation des institutions et des individus sur la prévention de la torture devraient être renforcées ;
- Mobiliser les acteurs nationaux travaillant avec des personnes privées de liberté et renforcer leurs capacités à prévenir la torture à travers des sessions de mobilisation, d'information et de formation destinées aux professionnels en contact direct avec des détenus (police, instances judiciaires, personnels d'établissements pénitentiaires).

Quelques dates :

- 1977 Création de la CSCT (Comité Suisse contre la Torture).
- 1987 La CSCT est à l'origine de l'adoption par le Conseil de l'Europe de la convention européenne pour la prévention de la torture.
- 1992 La CSCT devient l'APT.
- 2002 Le projet de Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT) ajoute l'élément innovateur de double mécanisme de visites aux lieux de détention par des experts internationaux – le Sous-Comité – et par des organes nationaux – les mécanismes nationaux de prévention. Le projet est alors adopté par la Commission des droits de l'Homme (en avril), par l'ECOSOC (en août) et finalement par l'Assemblée générale de l'ONU (le 18 décembre 2002).
- 2006 Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture entre en vigueur le 22 juin 2006 grâce à la ratification de cet instrument par 20 Etats. Il donne ainsi mandat au Sous-Comité contre la torture de visiter tous les lieux de détention dans les Etats parties et d'offrir une assistance et des avis tant à ceux-ci qu'aux mécanismes nationaux de prévention.

Statut juridique : Organisation non gouvernementale indépendante.

Siège de l'organisation : Genève.

Nombre de collaborateurs : 17 collaborateurs de 10 pays différents.

Personnage en lien avec l'organisation : Jean-Jacques Gautier, banquier et avocat suisse, est à l'origine de la fondation de l'association.

Site web : www.appt.ch